

AVIS PUBLIC

Régie de l'énergie

DEMANDE RELATIVE À L'ÉTABLISSEMENT DES TARIFS D'ÉLECTRICITÉ POUR L'ANNÉE TARIFAIRE 2011-2012

La Régie de l'énergie (la Régie) tiendra une audience publique pour étudier la demande d'Hydro-Québec dans ses activités de distribution d'électricité (le Distributeur) relative à l'établissement des tarifs d'électricité pour l'année tarifaire 2011-2012 (dossier R-3740-2010). La demande du Distributeur ainsi que les documents afférents sont disponibles sur le site Internet de la Régie au www.regie-energie.qc.ca et à son Centre de documentation au 800, place Victoria, 2^e étage, bureau 2.55, à Montréal.

LA DEMANDE

Pour l'année 2011-2012, le Distributeur propose le maintien des tarifs d'électricité actuels. Les principaux enjeux du présent dossier se retrouvent à la pièce B-1-HQD-1, document 2.

LES DEMANDES D'INTERVENTION

Conformément à la décision D-2010-108, toute personne désirant participer à l'audience publique doit être reconnue comme intervenant. Toute demande d'intervention doit être transmise à la Régie et au Distributeur au plus tard le **26 août 2010 à 12 h** et doit contenir les informations mentionnées dans la décision procédurale D-2010-108 et celles exigées au *Règlement sur la procédure de la Régie de l'énergie* dont le texte est accessible sur le site Internet de la Régie et à son Centre de documentation.

Pour toute autre information, il est possible de communiquer avec la Régie par téléphone, par télécopieur ou par courriel.

Le Secrétaire
Régie de l'énergie
800, place Victoria, bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2
Téléphone : 514 873-2452 ou sans frais 1 888 873-2452
Télécopieur : 514 873-2070
Courriel : greffe@regie-energie.qc.ca